

DIRECTION REGIONALE DE FES MEKNES  
 DIRECTION PREFECTORALE DE MEKNES  
 ORDONNANCEMENT DE MEKNES

المديرية الجهوية فاس مكناس الوسطى  
 المديرية الإقليمية مكناس  
 الأمرية بالصرف مكناس

MEKNES le 08/05/2018

## AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

### N°06/18

L'Ordonnateur des douanes et impôts indirects à Meknes procédera au siège du bureau de la garantie de Fés sis à ANGLE RUE SOUDAN ET LIBAN V.N FES, à la vente aux enchères publique d'un lot de marchandise détaillé comme suit :

N° AFFAIRE	NATURE DES OUVRAGES	NOMBRE DES OUVRAGES
PV 1100/2014	OR	7 BARACELETS
	OR	5 BAGUES
	OR	01 PAIRE DE BOUCLES D'ORIELLES
	METAL NON PRECIEUX	03 PAIRES DE BOUCLES D'ORIELLES
435/2018	DIVERS ARTICLES EN ARGENT	CATEGORIE1 :12925 GRAMMES
	DIVERS ARTICLES EN ARGENT	CATEGORIE2 :4755 GRAMMES
	ANCIENNES DEVICES EN ARGENT	CATEGORIE3 :498 GRAMMES
	DIVERS ARTICLES EN ARGENT	CATEGORIE 4 : 727 GRAMMES
	DIVERS ARTICLES	CATEGORIE 5: 1459 GRAMMES

La vente aura lieu **le mercredi 23 / 05 / 2018**, durant les heures légales à partir de 10h30min.

Le lot peut être visité au siège du bureau sus indiqué, le jour de la vente.

Les **enchérisseurs appartenant au secteur de la bijouterie** peuvent prendre connaissance des modalités et des conditions particulières de la vente auprès des bureaux de douanes.

Conditions particulières :

- Les offres sont faites verbalement sur le lieu de la vente.
- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- Les paiements seront effectués immédiatement après adjudication, au comptant (en espèce ou par chèques certifiés). à défaut de quoi, le lot sera remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.

- Les enchérisseurs doivent être munis de leur **déclaration de profession** (fabriquant ou commerçant) délivrée par la douane.
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentés à toute réquisition du service des Douanes.
- **la participation aux enchères, est subordonnée au dépôt par chaque enchérisseur, auprès du receveur à la résidence, d'un montant de 50.000 DH en espèce ou par chèque dûment certifié à reprendre à la fin de la vente.**

L'Ordonnateur Liquidateur  
Des Douanes à Meknes

Mohamed CHAIR

